RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

22h40

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
Bâtiment L'Opensèn 20 Passage de la Luciline – 76000 Rouen
939 149 936 R.C.S. Rouen

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 10 juin 2025

Le 10 juin 2025, à quatorze heures, au siège social,

Monsieur Florent BARTHELEMY, associé unique de la société 22h40 S.A.S.U. a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 3 des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du Bâtiment l'Opensèn 20 Passage de la Luciline – 76000 Rouen, au 72 Rue de la République -Seine Innopolis – 76140 Le Petit-Quevilly.

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit :

« Article 3 – Siège social

Le siège social de la Société est fixé 72 Rue de la République – Seine Innopolis – 76140 Le Petit-Quevilly »

Le reste de l'article est sans changement.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au

[redacted]

Florent BARTHELEMY
Président